PROCÈS-VERBAL

DE LA 3ème RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014 DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC TENUE À MONTRÉAL, AU 584, RUE GUIZOT EST LE SAMEDI 16 NOVEMBRE 2013, À 9H

Étaient présentes :

Andrée Normandeau, présidente (Association des familles monoparentales et recomposées de St-Hyacinthe) Michelle Pelletier, vice-présidente (La Petite Maison de la Miséricorde)

Isabelle Couture, secrétaire (Bonjour Soleil)

Nancy Desnoyers, conseillère (Re-Nou-Vie)

Marie-Pier Riendeau, (Halte La Ressource)

Nancy Désormeaux, (Parents uniques des Laurentides)

Sylvie Lévesque, directrice générale

1. Adoption de l'ordre du jour

Nancy Désormeaux, appuyée par Michelle Pelletier, propose l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants : au point 8) Divers : 1) Les enfants pauvres ont un petit cerveau, 2) Vol intégral, 3) La Charte et la FFQ, 4) Assurance autonomie. Adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2013

2 corrections : 1. au point 9F) Collectif pour un Québec sans pauvreté à la première ligne 24 et 24 septembre changé pour 24 et 25 septembre. 2. au point 13 : Levée de l'Assemblée appuyée par Marie-Pier Riendeau puisque Michelle Pelletier était absente.

Résolution:

Nancy Désormeaux appuyée par Marie-Pier Riendeau, propose l'adoption du procès-verbal du 21 septembre 2013 avec les modifications. Adopté à l'unanimité

3. Suivi au procès-verbal

- •Projet de loi 28 sur le CPC : L'étude article par article a commencé. Il ne semble pas que nos amendements seront retenus. La commission parlementaire se poursuivra après les Fêtes. À suivre
- •Projet de loi sur l'adoption : Suite au dépôt du projet de loi par le ministre de la Justice en juin 2013, on attend toujours l'annonce de la commission parlementaire.
- •Projet sur les TICS: Toutes les formations sont terminées.
- •Modifications de la loi sur le lobbyisme : La Commission particulière tenue en septembre dernier a reçu 12 mémoires et de nombreuses lettres d'appui à ceux-ci. Les représentants des organismes communautaires ont insisté auprès des parlementaires pour que les OBNL ne soient pas assujetti à la loi. Le rapport de la commission devrait être déposé avant les Fêtes.
- •États généraux du féminisme : Laurence et Sylvie ont participé aux États généraux du 14 au 17 novembre 2013. Il y avait peu d'ateliers et de place concernant le sujet des familles et féminisme. Peu de nos organismes membres y ont également participé. Les pistes d'action pour chacun des champs sont déposées.
- •Fondation québécoise de la famille monoparentale : La FAFMRQ a participé au reportage diffusé à Radio-Canada à l'émission La Facture, le 15 octobre 2013 sur les dons de vêtements. Certaines boîtes appartiennent à des entrepreneurs qui créent des fondations pour profiter de la générosité des citoyens. La FQFM en plus fait de la fausse représentation et porte préjudice à notre Fédération.

4. Démission d'un membre du CA

Alexandre Villeneuve, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de Laval a remis sa démission suite à son départ comme directeur général du Regroupement. Les membres du conseil d'administration prennent acte de la démission. Il y donc 3 postes vacants. Les membres du conseil s'engagent à contacter des membres pour combler les postes.

Le poste de trésorier est donc vacant. Nancy Desnoyers propose Nancy Désormeaux au poste de trésorière. Nancy Désormeaux accepte. Elle est donc élue par acclamation.

5. Finances: État des finances au 31 octobre 2013

Sylvie présente les états des finances.

6. Suivi colloque de la FAFMRQ

Une demande de soutien financier au montant de 10,000\$ a été déposée dans le cadre du concours à l'ARUC. Le comité d'orientation se réunit le 19 novembre prochain et notre demande sera évaluée. Nous devrions obtenir une réponse avant les Fêtes. Avec ce financement nous pourrons embaucher un-e étudiante pour le soutien du colloque. Nous prévoyons également embaucher une personne à la coordination et l'organisation du colloque. Sylvie vérifiera l'intérêt d'Alexandre Villeneuve pour cette tâche. Les membres du conseil seront aussi sollicités pour l'organisation du 5 à 7 pour célébrer les 40 ans. Le programme préliminaire est déposé et les membres du conseil sont d'accord avec le contenu.

7. Dossiers:

A) Action du 24 octobre

Plus de 4000 personnes avaient fait le chemin jusqu'à Québec pour participer à ce grand rassemblement de l'ensemble des groupes de l'action communautaire autonome (ACA). Nous avions tous le même message à dire au gouvernement en place il est urgent de rehausser le financement de la mission de tous les groupes. Sur le plan politique, comme l'ensemble des secteurs présents, nous avions préalablement déposé nos revendications financières auprès du ministère de la Famille afin que la Ministre Nicole Léger fasse les représentations nécessaires auprès du gouvernement. Quelle ne fut pas notre surprise de voir cette dernière, aux côtés de la ministre Véronique Hivon (ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la Jeunesse), du ministre Jean-François Lisée (ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur) et de plusieurs député(e)s des différents partis descendre à grands pas l'escalier de l'Assemblée nationale pour venir à la rencontre des manifestant(e)s! Des messages bien sentis leur ont d'ailleurs été adressés par les porte-paroles présent(e)s, mais également par plusieurs des manifestant(e)s à proximité. Le Bulletin de la campagne est déposé. Les groupes Famille étaient bien représentés. Nous avons conjointement avec la FQOCF émis un communiqué de presse pour faire part de nos demandes.

B) Dépôt du plan de solidarité : annonce du financement aux OCF

Le 30 octobre dernier, la Première ministre a dévoilé ses orientations en matière de solidarité sociale intitulé «Un pilier de la solidarité.» Dans ce plan, la Première ministre a annoncé la hausse du financement à la mission d'organismes communautaires de 54 M\$ par an pour les 3 prochaines années ce qui correspond à 162 M\$ d'ici 2017. Cela permettra d'améliorer le soutien aux organismes œuvrant notamment en santé et services sociaux, en éducation, en famille en employabilité et en logement. Nous avions reçu, avec nos partenaires Famille, une invitation officielle du bureau de la PM et de la ministre de la Famille pour assister en direct à cet événement. Nous avons donc fait le voyage jusqu'à Québec le 30 octobre et ce ne fut pas inutile puisque nous avons appris une injection supplémentaire de 15 millions \$ sur trois ans, pour le financement de la

mission des OCF. Nous avons conjointement avec la FQOCF émis un communiqué de presse pour saluer l'effort du gouvernement. Il nous reste maintenant à nous entendre sur la répartition et, surtout, espérer que le prochain budget soit adopté...

Malheureusement, les nouvelles étaient un peu moins bonnes du côté de la lutte à la pauvreté. En effet, nous avons aussi diffusé un communiqué pour dénoncer l'absence de mesures visant à mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants! Pourtant, en novembre 2012, l'ensemble des formations politiques avaient appuyé unanimement une résolution visant à ce que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, à l'aide financière aux études, ainsi que pour l'admissibilité à l'aide juridique et aux programmes d'aide au logement. Autre chose à déplorer, c'est un gros 20 \$ de plus par mois auquel les personnes assistées sociales auront droit à compter du 1^{er} février 2014. Au terme de ces hausses graduelles, la prestation de base aura donc été haussée de 50 \$, soit un montant qui n'atteint même pas à la moitié de la mesure du panier de consommation (MPC), c'est-à-dire ce qui est nécessaire pour couvrir ses besoins les plus élémentaires. Des documents et des communiqués sur le sujet sont déposés.

C) Table des partenaires des OCF/MF

Suite à l'annonce de la hausee du financement de 15M\$ pour les OCF, la ministre Nicole Léger désire rencontrer le 28 novembre prochain les membres communautaires de la Table des partenaires pour leur faire part de ses intentions et connaître nos attentes sur la répartition. La prochaine rencontre de la Table se tiendra le 3 décembre où le mandat de la Table sera adopté, le plan de travail ainsi que les discussions sur la répartition. En ce qui concerne la répartition la majorité de l'enveloppe sera dédiée aux OCF locaux, pour les regroupements nationaux étant donné que la FAFMRQ est au SACAIS, les membres du CA propose que nous nous abstenions.

D) Forum sur la famille (7-8 novembre 2013) et comité consultatif Famille

Michelle Pelletier et Sylvie Lévesque ont participé au nom de la FAFMRQ au Forum tenu les 6-7 novembre derniers. Près de 100 organismes de diverses horizons étaient présents pour discuter des enjeux touchant les familles du Québec d'aujourd'hui et de demain. Six grands thèmes ont été abordés. Ce fut intéressant mais peu d'attentes quant aux suites à donner à ce Forum. À la prochaine rencontre du comité consultatif Famille, le 22 novembre, un bilan du forum sera fait.

E) Financement aux OCF projet Avenir d'enfants

Nous avons appris par certains de nos membres que la FQOCF avait conclu une entente en septembre 2013 avec Avenir d'enfants visant la participation active des OCF aux concertations locales pilotées par Avenir d'enfants. Cette entente accorde un montant de 10,000\$ par année pour une période de deux ans aux OCF qui participent activement à ces concertations locales. Cette entente fait suite à l'article 4.8 du protocole d'entente liant les 2 bailleurs de fonds : le ministère de la Famille et la Fondation Chagnon. Rappelons qu'Avenir d'enfants est un OBNL qui est issue d'un partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon (PPP sociaux). Dans un contexte où plusieurs de nos membres sont en situation de survie, on peut comprendre que ce type d'entente est alléchant. Par ailleurs, lors de la création d'Avenir d'enfants la FAFMRQ était très critique par rapport à ce type de PPP sociaux et surtout face à l'orientation idéologique de la Fondation Chagnon à l'égard des familles pauvres ciblées. Sur le terrain nos membres subissent des pressions de la part des agents d'Avenir d'enfants pour les convaincre de participer activement à ces projets. C'est un dossier délicat et nous devons poursuivre la discussion et trouver des moyens et des lieux pour soutenir nos membres afin de les sensibiliser aux enjeux.

F) Hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique

Bonne nouvelle : Le 4 octobre 2013, le ministre de la Justice a annoncé une hausse historique des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, laquelle donnera notamment l'accès à l'aide juridique gratuite aux personnes travaillant à temps plein au salaire minimum. Cette hausse permettra aussi

d'offrir, dès le 1er janvier prochain, une couverture gratuite aux personnes âgées vivant seules et bénéficiant majoritairement du supplément de revenu garanti. Cette annonce permet enfin d'atteindre la principale revendication de la Coalition pour l'Accès à l'aide juridique dont la FAFMRQ a été très impliquée après des efforts considérables depuis 2007. La Coalition verra à s'assurer que ces mesures soient bien mises en place.

G) CQMMF: questionnaire sur le fonctionnement

Lors de la rencontre de la CQMMF tenue en mai 2011, un comité de fonctionnement a été formé pour réaliser une recherche (dont la FAFMRQ fait partie) et une réflexion sur les structures de la CQMMF de même que sur son fonctionnement. Il a aussi le mandat de préparer des réflexions et discussions en COMMF et prévoir des outils de consultations au besoin et ce, dans une perspective historique. Le comité a donc produit un questionnaire et les membres ont jusqu'au 20 décembre pour y répondre. Compte tenu du peu de connaissances des membres de la structure de la CQMMF, il est proposé que ce soit à l'équipe de la permanence d'y répondre. Par contre, un autre questionnaire sur les prochaines étapes menant à la MMF 2015 a été envoyé aux membres de la CQMMF et les membres se sentent plus en mesure d'y répondre. D'abord, de façon générale les membres sont tout à fait en accord avec l'orientation principale qui remet à l'avant plan l'éducation populaire et politique. Nous trouvons intéressant de ne pas centrer nos actions autour de revendications spécifiques mais davantage sur le projet de société défini collectivement avec la charte mondiale des femmes. Nous sommes également en accord avec l'échéancier de tenir les actions au printemps 2015 plutôt qu'à l'automne, permettant ainsi une continuité dans les actions. En raison d'un manque de temps, les membres sont invités à faire parvenir leurs commentaires sur le reste du questionnaire d'ici au 13 décembre 2013. Nous avons jusqu'au 15 janvier 2014.

H) Rapport du comité consultatif sur le droit de la famille (oct.2013)

Le 18 octobre le ministre de la Justice a rendu public le rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille portant sur l'opportunité d'une réforme globale du droit de la famille du Québec. Dans un communiqué diffusé le 21 octobre nous avons accueilli avec beaucoup de satisfaction l'avis du Comité consultatif. En effet, la conclusion (à l'unanimité) du comité de réformer le droit de la famille dans sa globalité va tout à fait dans le sens de ce que nous avons défendu dans l'Affaire Éric contre Lola. Le comité entamera la deuxième partie de son mandat en faisant notamment porter son analyse sur deux grands thèmes soit les droits et obligations des conjoints et le droit des enfants. Nous comptons suivre de près les travaux du comité. Notre communiqué de presse, celui du ministre de la Justice ainsi que le rapport du comité sont déposés.

I) Cause fiscale à la Cour canadienne de l'impôt

En octobre 2013, nous avons été approchée par deux étudiants de l'Université Laval. Dans le cadre de leur cour « Clinique fiscale », ils avaient à représenter un contribuable devant la Cour canadienne de l'impôt. Nous avons été sollicité pour intervenir dans le dossier. L'audience est prévue le 22 novembre 2013 à Montréal. La loi de l'impôt l'article 118(5) empêche un-e contribuable tenu de payer une pension alimentaire pour enfant de demander des crédits d'impôt par rapport à ces enfants soit pour enfant à charge ou pour personne à charge, Pendant que les parents en union sont libres de convenir qui des deux demandera le crédit d'impôt, ceux qui sont en rupture se voient cette liberté niée par une disposition de loi appliquée aveuglement. Dans tous les cas où le crédit d'impôt se perd, ce sont les enfants pour lesquels le législateur a décidé d'octroyer un tel crédit qui sont les perdants. Ce sont généralement les hommes qui peuvent le réclamer puisqu'ils gagnent plus cher mais notre intervention était pour mettre en lumière que ce sont les enfants qui écopent. La requête du contribuable et celle de la FAFMRQ sont déposés. C'est Sylvie Lévesque qui représentera la FAFMRQ à la Cour. La décision du juge devrait être rendue au courant de la première moitié de l'année 2014.

J) Nominations au CSF

Le 25 septembre dernier, les groupes et regroupements nationaux féministes, dont la FAFMRQ fait partie, a fait parvenir une lettre et un communiqué à la ministre de la condition féminine, Mme Maltais, pour dénoncer le fait que le gouvernent n'a pas respecté le processus de nominations du CSF prévue par la loi, témoignant ainsi de sa volonté de contrôler l'instance en matière de condition féminine. En effet, suite aux quatre (4) nominations, elles ne sont plus que deux (2) à provenir du secteur des associations féminines. De plus, les groupes de femmes dont la FAFMRQ sont habituellement consultés pour faire parvenir des candidatures au CSF alors que ce ne fut pas le cas cette fois-ci. Les groupes ont demandé à la ministre de refaire le processus de nomination. Ce que la ministre a refusé de faire. Le communiqué et les documents sur ce sujet sont déposés.

K) ARUC : Sondage sur la perception des québécois sur les familles séparées et recomposées et programme d'intervention auprès des familles recomposées

Les résultats d'un sondage réalisé par la firme Léger à la demande de chercheurs de l'Université Laval et portant sur l'opinion des Québécois à l'égard de la séparation parentale et de la recomposition a été publié en partie dans le journal La Presse le 1^{er} novembre dernier. Il ressort notamment, que pas moins de 87% des Québécois sont d'avis que les gens se séparent trop facilement. Ils sont cependant très favorables à la garde partagée, et ils estiment que les enfants vivant dans une famille recomposée peuvent s'épanouir aussi bien que les autres. Le communiqué est déposé. De plus, dans le cadre de l'ARUC nous avons, en collaboration avec Claudine Parent chercheure à l'Université de Laval, présenté une demande pour l'élaboration d'un programme d'intervention pour les couples de famille recomposées. Ce projet sera évalué le 19 novembre lors de la rencontre du comité d'orientation.

L) Partenariat de recherche «Familles en mouvance» (nouvelle demande)

Dans le cadre d'une nouvelle demande soumise au FQRSC la FAFMRQ a accepté de signer une entente de Partenariat de recherche «Familles en mouvance». Les membres du conseil sont d'accord avec le contenu de l'entente.

M) Consultation sur un nouveau plan d'action gouvernemental sur l'action communautaire

Le MESS/SACAIS, en collaboration avec le Comité interministériel de l'action communautaire a produit un Cahier de consultation pour sonder les organismes d'action communautaire et bénévole. Celui-ci circule largement actuellement au sein des organismes concernés. Les groupes ont jusqu'au 17 décembre pour faire parvenir au SACAIS leurs commentaires. Comme la FAFMRQ est aussi membre du RODCD nous devrons dans nos réponses tenir compte de notre mission en défense collective des droits. Étant donné les délais et l'ampleur du document de consultation les membres du conseil ne sont pas en mesure de remplir le questionnaire lors de la rencontre. Toutefois, l'équipe de la permanence fera une première ébauche et le fera parvenir aux membres du conseil. Le Cahier de consultation contient des questions tendancieuses favorisant certains aspects privilégiés par le gouvernement, dont le recours à la philanthropie, notamment les PPP sociaux, au marketing social et à des interventions locales au détriment d'interventions nationales.

N) Coalition main rouge (suite actions contre la hausse des tarifs d'électricité)

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dont la FAFMRQ est membre organise une campagne de visibilité permettant d'afficher largement l'opposition aux hausses de tarifs, notamment les tarifs d'hydro-électricité. Des actions sont prévues entre autre le 6 décembre prochain qui se tiendra lors de la première journée des audiences de la cause tarifaire d'Hydro-Québec à la régie de l'énergie à Montréal. Un bilan factuel de la Coalition est aussi déposé.

8. Divers:

1) Les enfants pauvres ont un cerveau plus petit

Selon une étude américaine les enfants pauvres ont un cerveau plus petit. L'effet de la pauvreté est toutefois complètement effacé si les parents sont empathiques malgré leurs difficultés financières. Les membres du conseil réagissent fortement au contenu de cet article. Encore une fois on cible les enfants pauvres plutôt que de trouver des solutions structurelles à la pauvreté, notamment l'augmentation des revenus.

2) Vol intégral

Un très bon article publié dans le journal le Soleil sur le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes sociaux qui va tout à fait dans le sens de nos demandes depuis plusieurs années. Les membres du conseil suggèrent d'envoyer un mot de remerciement au journaliste qui a très bien compris le dossier.

3) La charte et la FFQ

Dans le cadre du débat sur la Charte des valeurs, plusieurs ont remis en question la position de la FFQ. La FFQ a donc décidé de rédiger une réplique et a demandée à ses membres de la signer. La FAFMRQ a donc accepté de la signer. La lettre a été publiée dans le journal Le Devoir, le 10 octobre 2013.

4) Assurance autonomie

La caisse autonomie est un fonds protégé qui regroupe les sommes dédiées aux soins et services de longue durée. Elle permet le versement de l'allocation de soutien à l'autonomie. Plusieurs groupes communautaires ont présenté des mémoires dans le cadre de la Commission parlementaire et des inquiétudes ont été soulevées. Nancy Desnoyers demande à la FAFMRQ de suivre le développement de ce dossier puisque ce projet aura des impacts sur les organismes communautaires, sur les femmes et les familles. A suivre

9.Évaluation de la rencontre

Très belle rencontre, pas stressant, on s'est donné du temps.

10. Levée de l'assemblée

I 1	est proposé par	Michelle Pelletier,	appuvée par	Marie-Pier	Riendeau	que la séance s	oit levée
11	cot propose par	TVITCHICH I CHICKICH,	appayee par	IVIALIC I ICI	Michaeaa,	que la seame s	OIL IC VCC.

Andrée Normandeau	Isabelle Couture
Présidente	Secrétaire